



Créance Liquidation judiciaire

Par **Cany**, le **25/07/2016** à **17:47**

Messieurs,

Je suis une "petite" créancière d'une société de voyages mise en liquidation judiciaire au printemps 2015. En tant que "modeste" créancière je n'ignore pas qu'il me sera difficile de récupérer mon argent. C'est d'ailleurs ce que le liquidateur vient de me répondre. Ce contre quoi je m'insurge et pour lequel j'ai la ferme intention de me faire entendre et de réclamer, c'est la désinvolture totale voire le mépris absolu avec lequel mon dossier a été traité.

En résumé: aucun contact établi de son propre chef par le liquidateur, aucune information officielle de la mise en liquidation, aucune information digne de ce nom sur le déroulement de ladite liquidation, absence totale de réponse du liquidateur à mes tentatives répétées au fil des mois (en lettre recommandée !!!) de contact etc...etc....

Si j'ai aisément obtenu le relèvement du délai de forclusion de ma déclaration de créance et ce sur base d'un dossier suffisamment éloquent quant à mes demandes répétées d'information et de rappel de ma créance (établie dès le départ par la société mise en liquidation et donc connue du liquidateur), le liquidateur quant à lui s'est donc contenté d'un courrier (même pas en recommandé!) laconique et désinvolte sur la non possibilité pour moi de recouvrer ma créance.

Or la désinvolture absolue montrée dès le début de ce dossier par le liquidateur peut légitimement me faire penser que si mon dossier avait été considéré dans les délais impartis la réponse apportée eut pu être différente.

En conclusion: que puis-je faire, auprès de qui puis-je m'adresser (intercesseur) etc.... pour me faire entendre ?

Je suis absolument déterminée à obtenir du liquidateur plus de substance, de considération et de justification à sa récente notification.

Merci d'avance.